



CONSEIL GENERAL DE DOMPIERRE

Décisions prises par le Conseil général

Lors de son assemblée du 13 décembre 2021, le Conseil général de Dompierre a :

- **Accepté les horaires d'enclenchement et de déclenchement ainsi que les horaires d'abaissement de l'éclairage public**
- **Accepté le budget 2022**
- **Accepté le prévis municipal tel que présenté, avec une limite du plafond d'endettement fixée à CHF 2'500'000.— et une limite du plafond de cautionnement fixée à CHF 1'000'000.—**
- **Adopté les nouveaux statuts de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully**
- **Nommé Mme Catherine SCHAEPPI comme déléguée suppléante à la Convention de l'AIMLE**

Dompierre, le 13 décembre 2021

Le Président

Steve NICOLIER



La Secrétaire

Nicole ROUILLER MORAND